



Nouveau PARTENARIAT

avec

Maître Jérémie ROCHE

AVOCAT



En août 2026, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) a reconnu avoir été victime de plusieurs accès illégitimes à ses systèmes d'information.

Les conséquences de ces fuites :



Elle peut vous exposer à des tentatives d'hameçonnage particulièrement crédibles,



à l'usurpation d'identité,



à l'escroquerie,



à des sollicitations malveillantes,



à une atteinte à la confidentialité de votre patrimoine



à un sentiment durable d'insécurité.

Nos actions :

Maître Jérémie ROCHE



Une action indemnitaire contre l'Etat



Une plainte pénale contre les auteurs du hack mais aussi contre l'ensemble des personnes physiques impliquées.

CIDS



Regrouper les dossiers



Vous informer



Suivre les procédures pour mieux vous défendre



Vous avez reçu une notification de la DGFIP et souhaitez être indemnisé du préjudice subi ?

Rejoignez l'action collective



1 Square Pierre Binet
03410 DOMERAT



secretariat@cids-asso.fr



04.70.05.24.63